



RAPPORT DE PRÉSENTATION COMMUN

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 VILLE

BUDGET PRIMITIF 2019 VILLE

COMMUNE DE GOURNAY-SUR-MARNE

Conseil Municipal du 8 avril 2019

SOMMAIRE

Préambule	2 à 3
1 Æ Les résultats des comptes administratifs 2018	4
2 Æ Equilibre du budget 2019 par section	5
3 Æ Section de fonctionnement Présentation du budget par chapitre et fonction et évolution	6 à 15
4 Æ Evolution de la fiscalité et des dotations	16 à 17
5 Æ Section d'Investissement Présentation du budget par chapitre et évolution	18 à 22
6 Æ La dette	23 à 25
8 Æ Conclusion	25

PREAMBULE

Le projet de budget primitif 2019 inscrit dans le cycle annuel budgétaire, il a été précédé par la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) et le vote du rapport d'orientation budgétaire (ROB) lors de la séance du conseil municipal du 11 mars 2018.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire (M14).

Les ratios sont issus du site du Minefi (dernière année d'insertion = 2017) et de la fiche DGF 2018.

La population en vigueur au 1^{er} janvier 2019 est de **6 924** habitants contre 6 927 en 2018.

Comme cela a été évoqué dans le cadre du ROB, l'élaboration du budget primitif 2019 tient compte des différentes contraintes nationales, territoriales et locales.

Un contexte territorial et législatif qui conditionne l'élaboration du budget

La Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), a créé au 1^{er} janvier 2016 la Métropole du Grand Paris (MGP) et 12 établissements publics territoriaux (EPT), notamment le Territoire «Grand Paris Grand Est » dont Gournay-sur-Marne fait partie.

La Métropole du Grand Paris

La Métropole a précisé en 2017 puis 2018 son intérêt métropolitain, dans les compétences Habitat, Développement Economique et Aménagement. Par voie de conséquence, les établissements publics territoriaux connaissent désormais le contour précis de leurs compétences.

Pour mémoire, elle exerce la compétence habitat depuis le 01 janvier 2017 et en a déterminé l'intérêt métropolitain par délibération du conseil métropolitain le 7 décembre 2018.

De même, la Métropole et le Territoire prennent en charge les politiques d'aménagement et de développement économique (soumises à la définition de l'intérêt métropolitain, lequel a été défini par délibération du conseil métropolitain du 8 décembre 2017 sur ces deux thématiques).

Les contours de la compétence environnement (nuisance sonores, pollution de l'air, énergie, GEMAPI) ont été adoptés en conseil métropolitain le 8 décembre 2017.

Ces différents transferts vers la Métropole ne entraînent pas le versement d'un Fonds de Compensations des Charges transférées (FCCT), mais une diminution de ses Attributions de Compensations (AC) reversées à la ville par la Métropole.

Pour Gournay-sur-Marne, il n'y a eu que très peu de transferts de charges vers la Métropole (GEMAPI essentiellement = Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations), pour un montant de 5 068 ”.

Le territoire Grand Paris - Grand Est

En 2017, l'ÉPT Grand Paris-Grand Est a intégré pleinement ses premières compétences (plan local d'urbanisme, politique de la Ville, eau et assainissement, déchets).

En 2018, d'autres compétences soumises à l'intérêt territorial et métropolitain sont également exercées par l'ÉPT tels que : l'aménagement et le développement économique

En 2019, c'est la compétence Habitat partagé entre la Métropole et l'ÉPT qui sera définie.

Pour financer le transfert de ces compétences, la Ville verse un Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) qui correspond à l'évaluation des charges transférées et une quote part des charges de fonctionnement de l'ÉPT.

La réforme de la Taxe d'Habitation

La LFI 2018 a instauré, un dégrèvement progressif de la Taxe d'Habitation (TH) sur 3 ans sous conditions de ressources. Les seuils d'éligibilité au dégrèvement sont fonction du revenu fiscal de référence (RFR). Les ménages remplissant ces conditions de ressources bénéficient d'un abattement de 30 % de leur cotisation de TH en 2018 puis 65 % pour 2019, avec pour objectif d'atteindre les 100 % en 2020. Cette phase 2 du dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale devrait toucher 80 % des contribuables.

Le principe du dégrèvement permet aux communes de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. À ce jour l'État prend en charge l'intégralité des dégrèvements.

L'application de la loi SRU

L'impact de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), qui chaque année depuis 2007, prive la Commune d'une enveloppe financière qui varie entre 185 000 " et 125 000 " entre 2015 et 2018. Cette loi qui vise à recréer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la pénurie de logements sociaux, oblige la ville de Gournay-sur-Marne à disposer d'un nombre minimum soit 25 % de logements sociaux proportionnel à son parc résidentiel, c'est-à-dire 742 logements (actuellement la ville en comptabilise 191).

Or, malgré les efforts fournis par la municipalité, malgré les programmes de construction en cours, il est difficile d'atteindre cet objectif de 25 % compte tenu de la nature de notre territoire qui a la caractéristique d'être à 80 % en zone inondable et sur lequel il ne reste que peu de réserve foncière.

De ce constat découle naturellement la même difficulté pour libérer un terrain afin d'accueillir des services publics tels que la construction d'un nouveau groupe scolaire, pourtant indispensable à l'arrivée de ces nouveaux Gournaysiens. Ici, la contrainte est non seulement financière mais elle est également territoriale.

C'est dans ce contexte que le budget 2019 de la ville a été élaboré

1 È LES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA VILLE

Le Compte administratif 2018 de la commune de Gournay-sur-Marne se solde par un **excédent de clôture de 3 325 055 0** (reports non compris), se décomposant en un excédent de clôture d'investissement de 1 694 261.45 " (R- 001) et un excédent de clôture de fonctionnement de 1 630 793.55 " (R- 002).

Cet excédent de clôture passe de 3 325 055.00 " à 1 572 998.25 " lorsqu'on y inclut les reports ci-dessous :

en dépenses d'investissement	2 183 912.50 "
en recettes d'investissement	431 855.75 "

Les reports de dépenses d'investissement comprennent notamment :

- La maîtrise d'œuvre et les travaux de la cantine des Pâquerettes (1,7 M")
- La démolition de la plage (120 000 ")
- L'installation de la vidéo protection (98 000 ")
- La mise en œuvre de nos logiciel de gestion finances et Ressources humaines (75 000 ")
- Des travaux divers

Les reports de recettes d'investissement sont constitués des subventions suivantes :

- Subvention de la région pour les travaux de la cantine des Pâquerettes (375 655.75 ")
- Subvention au titre de la DETR 2018 pour les travaux de la cantine des Pâquerettes (50 000")
- Subvention au titre de la DETR 2016 pour les travaux de PMR (6 200 ")

L'excédent d'investissement est constitué d'une part de l'excédent antérieur cumulé et d'autre part, des non réalisations de dépenses d'investissement, notamment telles que les travaux d'extension de l'AMG, la mise aux normes pour les PMR de la salle Marceau et l'école des Pâquerettes, ainsi que la réfection du toit terrasse du bâtiment Charles Perrault.

L'excédent de fonctionnement est constitué d'une part de l'excédent antérieur cumulé et d'autre part, des économies de dépenses des services par rapport aux prévisions budgétaires notamment et à des plus values de recettes de fonctionnement telles que le remboursement des rémunérations du personnel par l'assurance qui couvrent désormais la maladie ordinaire, des régularisations de participation de la CAF pour les centres de loisirs et une réalisation des participations des familles supérieure aux recettes prévues, ainsi que des remboursements d'assurance pour divers sinistres (ex : La Tourelle du Parc de la Mairie).

Cette année encore, ces excédents seront repris dans le cadre de l'équilibre du budget primitif 2019.

2 È ÉQUILIBRE DU BUDGET 2019 DE LA COMMUNE PAR SECTION

Le budget 2019 de la Commune se équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement se éleve à 13 032 953 " en 2019.

Dépenses réelles	11 022 373 Ö
Reports	0 "
Dépenses d'ordre	2 010 580 "
OO2	0 "
Dépenses totales	13 032 953 Ö

Recettes réelles	11 383 415 Ö
reports	0 "
Recettes d'ordre	18 744 "
OO2 (excédent N-1)	1 630 794 "
Recettes totales	13 032 953 Ö

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement se éleve à 4 859 839 " en 2019.

Dépenses réelles	2 657 182 Ö
dont dépenses d'équipement	2 130 882 Ö
Reports	2 183 913 "
Dépenses d'ordre	18 744 "
OO1	0 "
Dépenses totales	4 859 839 Ö

Recettes réelles	723 142 Ö
dont recettes d'équipement	81 142 Ö
reports	431 856 "
Recettes d'ordre	2 010 580 "
OO1 (Excédent N-1)	1 694 261 "
Recettes totales	4 859 839 Ö

*Dans les pages suivantes, le budget 2019
sera comparé au réalisé 2018 pour la section de fonctionnement et au
Budget précédent pour la section d'investissement*

3 È SECTION DE FONCTIONNEMENT PRÉSENTATION DU BUDGET PAR CHAPITRE ET ÉVOLUTION

Pour le fonctionnement, l'évolution se comparera par rapport au réalisé N-1.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	PREVU 2018	REALISE 2018	BP 2019	Evolution %
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 555 431 "	2 173 597 "	2 618 094 "	20.45
012 - CHARGES DE PERSONNEL	6 537 000 "	6 525 305 "	6 565 000 "	0.61
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 116 000 "	1 115 981 "	1 028 416 "	-7.85
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	572 585 "	527 340 "	569 240 "	7.95
66 - CHARGES FINANCIERES	226 187 "	202 790 "	205 723 "	1.45
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	36 250 "	20 548 "	35 900 "	74.71
TOTAL DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	11 043 453 Ö	10 565 561 Ö	11 022 373 Ö	4.32

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	PREVU 2018	REALISE 2018	BP 2019	Evolution %
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	949 180 "	0 "	1 522 980 "	60.45
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	402 581 "	402 580 "	487 600 "	21.12
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 351 761 Ö	402 580 Ö	2 010 580 Ö	48.74

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 395 214 Ö	10 968 141 Ö	13 032 953 Ö	5.15
---	---------------------	---------------------	---------------------	-------------

Les charges à caractère général (011) augmentent de 20.45 % par rapport au réalisé 2018 mais seulement de 2.45 % par rapport au prévu 2018. Il s'agit des dépenses de fonctionnement des services, dans lesquelles on retrouve notamment :

- les frais de fonctionnement des bâtiments (fluides, énergie et entretien)
- l'entretien de la voirie et de l'éclairage public
- l'entretien des espaces verts
- l'entretien du parc automobile et le carburant
- les divers contrats de maintenance des installations
- Les prestations informatiques et la téléphonie
- L'alimentation (restauration scolaire)
- Les dépenses diverses liées aux activités des services

L'évolution des charges à caractère général et des charges de personnel

En KÖ(réalisé)	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019
Charges à caractère général (011)	2 089	2 195	2 221	2 259	2 174	2 618
<i>Evolution</i>	-21.88%	5.07%	1.18%	1.71%	-3.76%	20.42%
Charges de personnel (012)	6 008	6 263	6 435	6 465	6 525	6 565
<i>Evolution</i>	5.63%	4.24%	2.74%	0.47%	0.93%	0.61%

Les charges à caractère général (011) : On constate une diminution de ce poste en 2018 après deux années de stabilisation de son évolution. En effet, certaines dépenses prévues n'ont pas été réalisées en totalité ou ont coûté moins cher que prévu, telles que :

- Maîtrise du coût pour les achats de fournitures diverses
- Coût des séjours été et hiver moins élevés que prévu
- Reprises des concessions dans les cimetières (non réalisé)
- Travaux d'entretien des divers bâtiments (certains reportés)
- Travaux d'entretien et d'éclairage public et de la voirie (partiellement réalisés)
- Réduction des coûts de la saison culturelle

L'augmentation prévisionnelle pour 2019 est liée à de nouvelles prestations qui seront confiées aux entreprises privées, telles que :

- Le désherbage des rues
- Le ramassage des feuilles

Les charges de personnel (012) : dans le rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2019 voté lors du Conseil municipal du 11 mars dernier, il était prévu 6 590 000 " pour les charges de personnel soit une hausse de 0.99 % par rapport au réalisé 2018.

Depuis, ce chiffrage a été affiné pour être ramené à **6 565 000 Ö** (soit moins 25 000 Ö), ce qui entraîne une moindre hausse entre 2018 et 2019, soit **0.61 %**

Evolution de la masse salariale réalisée depuis 2011

	CHARGE DE PERSONNEL en KÖ	% EVOLUTION /N-1
2011	5 153	
2012	5 364	4,09%
2013	5 688	6,05%
2014	6 008	5,63%
2015	6 263	4,24%
2016	6 435	2,74%
2017	6 465	0,47%
2018	6 525	0,93%
2019 estimé	6 565	0,61 %

L'évolution envisagée de la structure des effectifs en 2019 :

Début 2019, on constate une réduction des effectifs permanents à 144 agents contre 151 en 2018.

Nb agents par catégorie	2018	2019
Catégorie A	8	8
Catégorie B	13	15
Catégorie C	130	121
Total	151	144

Chaque service analyse finement les besoins nécessaires au bon fonctionnement du service public en conformité avec les orientations fixées.

Ainsi 7 départs définitifs n'ont pas été remplacés depuis janvier 2018. Les missions exercées ont été soit redéployées ou transférées lorsque cela est possible à des entreprises privées.

En revanche, il est prévu certain maintien d'effectifs de personnel indispensables à l'encadrement des enfants dans le secteur de la Petite Enfance et de l'éducation-jeunesse (taux d'encadrement à respecter).

Le service de Police Municipale sera renforcé d'un agent, comme prévu. Toutefois, ce secteur rencontre de grande difficulté de recrutement qui se traduit par une stabilité du nombre de policiers municipaux à Gournay-sur-Marne. La ville est d'ailleurs engagée, depuis l'année 2017, à permettre à des ASVP d'accéder par la formation au grade de gardien de Police Municipale.

La structure des effectifs en 2019, continuera de diminuer dans une moindre mesure : 3 agents ne seront pas remplacés après leur départ connu à ce jour. C'est essentiellement dans la filière technique que ces postes ne seront pas remplacés.

Estimation des dépenses de ce chapitre :

En 2019, il est prévu de poursuivre les efforts de maîtrise de ce poste, malgré :

- la reprise de l'application des mesures relatives au protocole national de modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) qui avaient été gelées en 2018 (coût estimé environ 6 000 ")
- l'organisation des élections européennes à un tour estimé pour 6 000 " .
- le développement des astreintes techniques et de sécurité mises en place soit une enveloppe estimée à 22 000 " .
- Une estimation du glissement-vieillesse-technicité à 1% soit 65 000 " , en diminution compte tenu de la disparition des avancements d'échelons au mérite.

- Une réserve de 20 000 " (contre 40 000 " prévus dans le ROB) est prévue également pour faire face aux absences de longue durée, telles que des congés de maternité ou maladie grave, dont il faudrait nécessairement assurer le remplacement.
- Une provision de 10 000 " (contre 15 000 " prévus dans le ROB) est aussi inscrite en vue de régulariser la rémunération des agents payés à demi-traitement dans l'attente de la reconnaissance possible en congés de longue maladie ou de longue durée. (Le Comité Médical ou la Commission de réforme saisis, mettent actuellement plus d'un an pour reconnaître les agents et ainsi leur permettre de recouvrer un plein traitement à effet rétroactif).

Les charges de personnel représenteront ainsi 6 565 000 " en 2019, dont 227 500 " pour la cotisation assurance du personnel, 22 000 " pour la médecine du travail et 5 000 " pour le fond National du Supplément Familial.

À noter que la hausse prévisionnelle de 40 000 " est largement compensée par le remboursement des rémunérations versées par l'assurance statutaire pour les congés de longue maladie, notamment. Elle est estimée à 220 000 " .

Les atténuations de produits (014) correspondent au :

- Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU, soit 20 150.12 " notifié
- Reversement du F.N.G.I.R, soit 978 265 " notifié
- Le reversement du FPIC, soit 30 000 " estimé

La contribution de la Ville au **FPIC** a chuté en 2016 du fait de la mise en place du Territoire. Elle est passée de 395 252 " en 2015 à 10 192 " en 2016, et était de 40 197 " en 2017 et 16 735 " en 2018.

Il est prudent d'inscrire une enveloppe de **30 000 € en 2019**, sachant que le montant définitif de la contribution de la Ville ne sera connu qu'après le vote du budget et qu'il est lié aux modalités de répartitions entre les communes et les intercommunalités.

Les charges de gestion courante (65), correspondent notamment aux :

- Participations diverses dont les contingents incendie (135 300 "),
- Subventions aux associations (124 040 ")
- La subvention au CCAS (12 450 ")
- Les indemnités des élus (126 000 ")
- Le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) estimé à 140 000 "

Le FCCT correspond aux transferts de charges estimées par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). Pour Gournay-sur-Marne, cela concerne les compétences du PLU, de l'Eau et de l'Assainissement ainsi que la gestion des déchets ménagers et assimilés. Dès 2019, les compétences Aménagement et développement économique sont incluses dans le FCCT. Ces transferts ont donné lieu dès 2016 au versement d'un FCCT de 156 124 " et de 125 002 " en 2017, puis de 126 502 " en 2018.

L'évaluation du FCCT en 2019 est estimée à **140 000 "** et se décline comme suit :

- Part fixe = 114 237 "
- Part revalorisée compétences transférées en 2018 (dév. Economique et Aménagement) = 8 132 "
- Part compétences transférées en 2019 (en attente évaluation CLECT) = 17 631 "

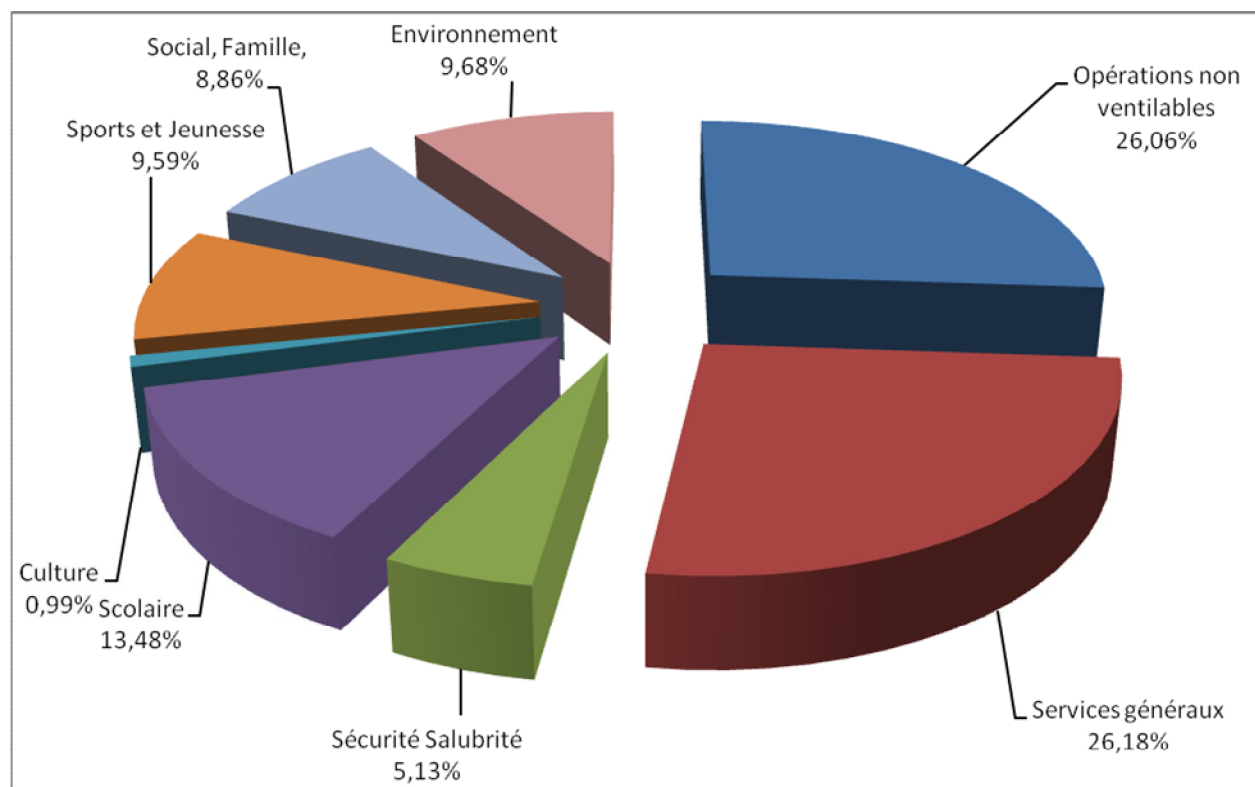
Les charges financières (66) correspondent aux :

- Intérêts de emprunts de la dette de la ville au 1^{er} janvier 2019, arrondis à 200 000 " , + 10 000 " pour variation éventuelle de taux, soit 210 000 " ,
- Intérêts courus non échus (ICNE) pour . 4 277 "

Les charges exceptionnelles (67) correspondent à une prévision pour des dépenses exceptionnelles diverses de la Ville (type remboursement de participations des usagers ou pour annuler des titres de recettes émis à tort sur exercices antérieurs, mais également les colis de fin d'année pour nos personnes âgées, ainsi que les cartes cadeaux pour les bacheliers).

Les opérations d'ordre (042) correspondent aux dotations aux amortissements pour 487 600 " .

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION



Les opérations non ventilables comprennent notamment :

- Les intérêts de la dette
- Le FCCT
- Le FPIC, FNGIR et Amende SRU

Pour le secteur sécurité et salubrité, il s'agit des dépenses liées notamment :

- au service de la Police municipale (y compris dépenses de personnel)
- à la sécurité et la salubrité des bâtiments (extincteurs)

Pour le secteur scolaire, il s'agit de toutes les dépenses liées notamment :

- à l'entretien des bâtiments scolaires et de restauration
- aux fournitures et activités scolaires
- aux dépenses de personnel de ce secteur (restauration, études, surveillance des cantines)

Pour le secteur de la culture, il s'agit des dépenses liées notamment :

- à la saison culturelle et autres manifestations culturelles
- à l'entretien des bâtiments culturels (Musée et AMG)

Pour le secteur du sport et de la jeunesse, il s'agit des dépenses liées notamment :

- à l'entretien des bâtiments et espaces sportifs (gymnase, stade, tennis)
- à l'entretien des espaces des centres de loisirs
- aux diverses manifestations sportives
- à l'activité des centres de loisirs et du CMJ
- aux séjours d'hiver et d'été
- à l'ensemble des dépenses de personnels liées à ce secteur

Pour le secteur social, famille, il s'agit des dépenses liées notamment :

- à l'entretien du bâtiment de la Maison pour tous
- aux activités de la Maison pour tous et du service 3^{ème} Age
- à l'ensemble des dépenses de personnels liées à ce secteur
- à l'entretien des bâtiments de la petite enfance (RAM, Minimomes, P.Poucets)
- aux activités de la petite enfance
- à l'ensemble des dépenses de personnels liées à ce secteur

Pour le secteur aménagement, il s'agit des dépenses liées notamment :

- à l'entretien de la voirie, des espaces verts, de l'éclairage public,
- à l'activité du service urbanisme
- à l'ensemble des dépenses de personnels liées à ce secteur

Pour le secteur services généraux, il s'agit des dépenses liées notamment :

- au fonctionnement et à l'entretien des bâtiments autres dont l'hôtel de ville
- au frais de fonctionnement de l'administration générale (services généraux, état civil, élections, ressources humaines, financières...)
- à l'assemblée locale
- au service de la communication
- aux diverses fêtes et cérémonies
- à l'entretien du cimetière
- à l'ensemble des dépenses de personnels liées à ce secteur

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	PREVU 2018	REALISE 2018	BP 2019	Evolution %
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	180 000 "	229 399 "	220 000 "	-4.10
70 - PRODUITS DES SERVICES	1 057 400 "	1 099 624 "	1 123 730 "	2.19
73 - IMPOTS ET TAXES	8 554 862 "	8 543 403 "	8 615 090 "	0.84
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 327 139 "	1 428 143 "	1 359 845 "	-4.78
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	58 000 "	55 882 "	56 050 "	0.30
76 - PRODUITS FINANCIERS	-	-	-	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	35 623 "	60 294 "	8 700 "	-85.57
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 213 024 Ö	11 416 745 Ö	11 383 415 Ö	-0.29

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	PREVU 2018	REALISE 2018	BP 2019	Evolution %
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	22 061 "	22 061 "	18 744 "	
043 - OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-	-	-	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	22 061 Ö	22 061 Ö	18 744 Ö	-11.00

002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 160 129 "	1 160 129 "	1 630 794 "	40.57
--	-------------	-------------	-------------	-------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 395 214 Ö	12 598 935	13 032 953 Ö	3.44
---	---------------------	-------------------	---------------------	-------------

Les recettes réelles de fonctionnement :

Globalement, elles diminuent de 0.29 % par rapport au réalisé 2018.

Elles se décomposent ainsi :

Les atténuations de charges (013) qui correspondent aux remboursements des frais de personnel (suite arrêts maladie, congés maternité, etc)

Les produits des services (70) dans lequel on retrouve les participations des familles pour les centres de loisirs, études, restauration scolaire, crèches etc... Produits estimés à la hausse du fait de la mise en place du quotient familial pour la restauration collective.

Les Impôts et taxes (73) : Ce chapitre est impacté par les différents flux entre la Commune, le Territoire et la Métropole du Grand Paris. Il comprend :

- Les impôts des ménages dont le produit désormais notifié est de 7 404 061 " (voir tableaux sur l'évolution de la fiscalité)
- Les droits de mutations estimés à 380 000 "
- La taxe finale sur l'électricité estimée à 128 000 " et 400 " pour la publicité extérieure
- La attribution de compensation via la Métropole du Grand Paris d'un montant de 702 629 ", montant notifié et qui correspond aux différents produits transférés ci-dessous :

CFE	=	348 844 "
CVAE	=	133 952 "
TASCOM	=	30 383 "
IFER	=	2 973 "
TATFPNB	=	4 853 "
DCPS	=	178 226 "
Rôles supplémentaires 2016 et 2017	=	8 466 "
	Soit	707 697 "
Déduction coût compétence GEMAPI	=	5 068 "
Total		702 629 "

Les dotations et participations (74) comprennent :

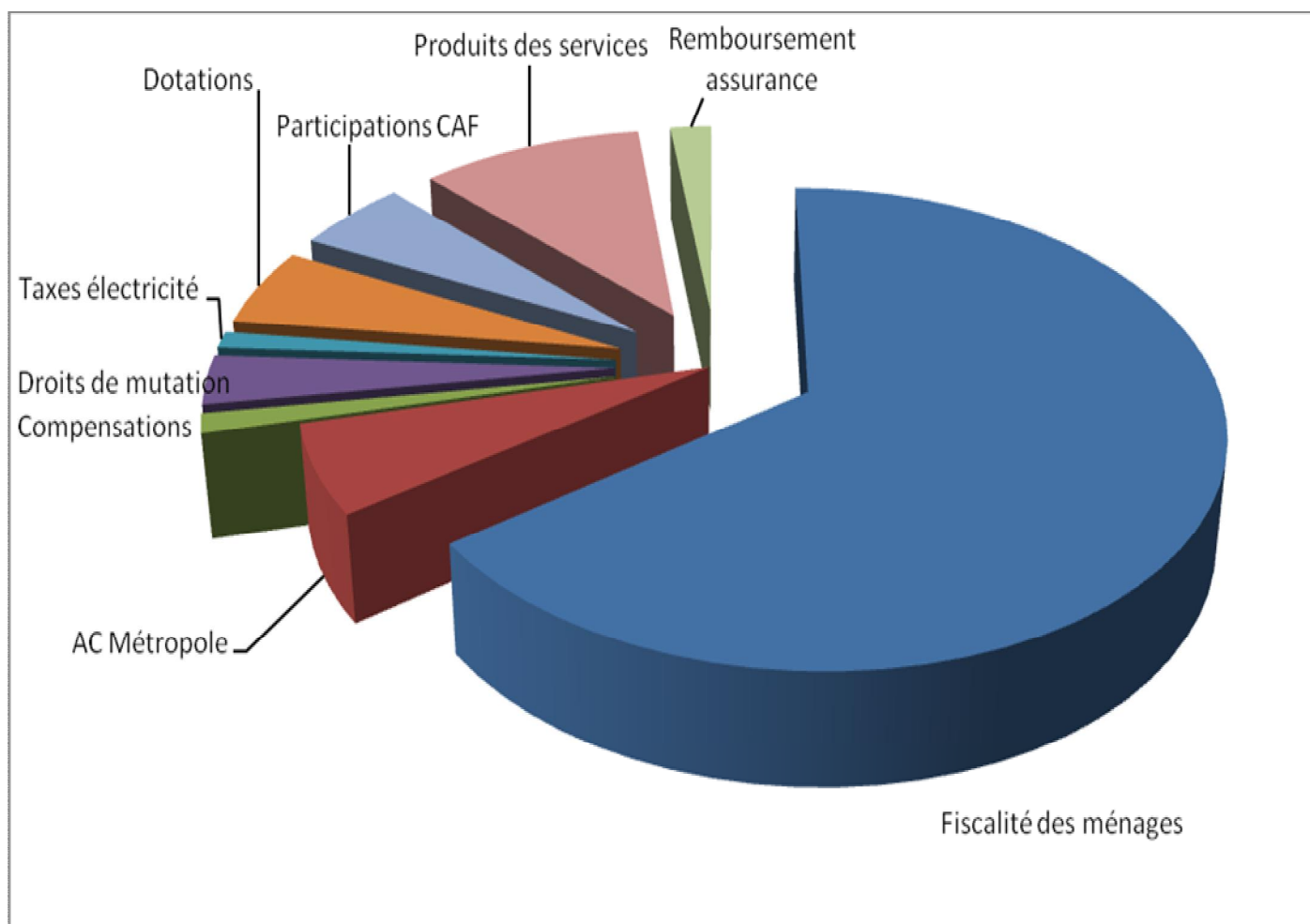
- La Dotation Forfaitaire (DF) estimée à 510 863 " ,
- La Dotation nationale de péréquation (DNP) estimée à 86 964 " ,
- Les compensations (TH et TF) notifiées à 151 087 " ,
- Les diverses participations CAF, Etat et Département liées au fonctionnement des services.

Les autres produits de gestion courante (75) correspondent aux revenus des immeubles (46 300 ") et à la redevance du marché (9 700 ").

Les produits exceptionnels (77) correspondent à des dons et sponsors pour diverses manifestations (type Gournayennes ou l'Q2) pour 2 900 " et une prévision de 5 800 " pour remboursements d'assurance suite à d'éventuels sinistres (dont le solde du remboursement pour la Tourelle du Parc de la Mairie).

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Fiscalité des ménages	AC Métropole	Compensations	Droits de mutation	Taxes électricité	Dotations	Participations CAF	Produits des services	Remb. assurance
65,04%	6,17%	1,33%	3,34%	1,13%	5,43%	5,19%	10,44%	1,93%



4 - ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ ET DES DOTATIONS

ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ

La fiscalité des ménages : La Loi de finances 2019 prévoit une revalorisation forfaitaire des bases fiscales de **2.2 %**, contre 1,2 % en 2018, 0.4 % en 2017 et 0.9 % en 2016.

Le produit fiscal attendu a été ajusté entre le vote du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et le présent rapport du vote du budget 2019 (voir tableau ci-dessous). En effet, le produit récemment notifié est de **7 404 061 €** contre 7 441 622 € estimé, soit une diminution de 37 561 €.

Les compensations fiscales ont également été ajustées suite à la notification des services fiscaux. Elles passent de 130 000 € à **151 078 €**, soit 21 078 € en plus.

Notre commune ayant des taux de fiscalité élevés, il est exclu de les augmenter.

Taxe d'habitation : **34.69 %** contre 26,50 % pour la moyenne départementale
Taxe foncière : **20.86 %** contre 17.47 % pour la moyenne départementale
Taxe foncière non bâti : **118.93 %** contre 61.11 % pour la moyenne départementale
(Source Etude départementale de la fiscalité directe locale 2017 . DDFIP)

Les taux communaux restent donc inchangés, et ce depuis 2011.

Rappelons ici que :

Le potentiel fiscal* (4 taxes)/ population DGF est de **883 €** pour Gournay-sur-Marne contre **919 €** pour la moyenne de la strate.

Le potentiel financier*/population DGF est de **960 €** pour Gournay-sur-Marne contre **1 006 €** pour la moyenne de la strate.

* Source fiche DGF 2018

Évolution des bases fiscales des ménages depuis 2015

BASES	REELLES 2015	REELLES 2016	REELLES 2017	REELLES 2018	Notifiées 2019
TH	14 242 193	14 344 229	14 494 971	14 504 935	14 716 000
TF	9 987 219	10 254 042	10 341 117	10 634 512	10 855 000
TFNB	29 789	26 793	25 986	26 562	29 200
totaux	24 259 201	24 625 064	24 862 074	25 166 009	25 600 200

Évolution des produits fiscaux des ménages depuis 2015

PRODUITS EN Ö	REELLES 2015	REELLES 2016	REELLES 2017	REELLES 2018	Notifiés 2019
TH	4 940 617	4 976 013	5 028 305	5 031 762	5 104 980
TF	2 083 334	2 138 993	2 157 418	2 218 727	2 264 353
TFNB	35 428	31 865	30 905	31 590	34 728
totaux	7 059 379	7 146 871	7 216 628	7 282 079	7 404 061

Évolution des compensations depuis 2015

En Ö	2015	2016	2017	2018	2019 Notifiées
Compensation Taxe Habitation	101 217	93 278	129 379	134 650	147 059
Compensation Taxe Foncière	12 555	10 432	4 029	3880	4 019
Compensation TP	11 790	3 344	1 041	0	0
Total	125 562	107 054	134 449	138 530	151 078

ÉVOLUTION DES DOTATIONS

Évolution des dotations depuis 2015

	2015	%	2016	%	2017	%	2018		2019 estimées	%
Dotation Forfaitaire	1 009 419	-15,80	639 006	-36,70	536 826	-15,99	526 101	-2,00	510 863	-2,90
DNP	94 192	20,00	95 008	0,87	92 715	-2,41	92 093	-0,67	86 964	-5,57
TOTAL	1 103 611	-13,60	734 014	-33,49	629 541	-14,23	618 194	-1,80	597 827	-3,29

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est composée de la Dotation forfaitaire (DF) et de la Dotation nationale de péréquation (DNP).

Depuis 2014, la Ville a contribué au redressement des finances de l'État au sein de la Dotation forfaitaire et ce, à hauteur de 71 808 " pour 2014 et 176 806 " pour 2015, 177 340 " pour 2016 (hors Compensation part salaire (CSP) reversée par la Métropole) et 91 848 " pour 2017.

Au total la contribution de la Ville a été de 517 802 " depuis 2014.

Pour 2019, la loi de finances fixe le montant de la DGF à 26.94 milliards d'euros, contre 26.96 milliards d'euros en 2018, soit un maintien du niveau global de l'enveloppe allouée aux collectivités. A ce stade de l'élaboration du présent rapport, la notification des dotations n'est pas encore reçue.

5 È SECTION D'INVESTISSEMENT PRÉSENTATION DU BUDGET PAR CHAPITRE ET ÉVOLUTION

Pour l'investissement l'évolution se comparera par rapport au prévu N-1 et non par rapport au réalisé N-1.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	PREVU 2018	REALISE 2018	REPORTS	BP 2019	Evolution %
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	398 984 "	148 061 "	170 997 "	12 550 "	-96,85
204 - SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	300 000 "	300 000 "	0 "	270 000 "	-10,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 200 090 "	605 106 "	212 797 "	1 243 782 "	3,64
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 182 000 "	0 "	1 800 119 "	604 550 "	-72,29
sous total dépenses équipement	4 081 074 Ö	1 053 167 Ö	2 183 913 Ö	2 130 882 Ö	-47,79
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0 "	0 "	0 "	69 300 "	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	451 000 "	444 011 "	0 "	456 000 "	1,11
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000 "	0 "	0 "	1 000 "	0,00
sous total dépenses financières	452 000 Ö	444 011 Ö	0 Ö	526 300 Ö	16,44
45 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	0 "	0 "	0 "	0 "	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 533 074 Ö	1 497 178 Ö	2 183 913 Ö	2 657 182 Ö	-41,38

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	PREVU 2018	REALISE 2018	REPORTS	BP 2019	Evolution %
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	22 061 "	22 061 "	0 "	18 744 "	-15,04
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	22 061 Ö	22 061 Ö	0 Ö	18 744 Ö	-15,04

OO1 - RESULTAT REPORTE	0 "	0 "	0 "	0 "	
TOTAL OO1	0 Ö	0 Ö	0 Ö	0 Ö	

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 555 135 Ö	1 519 239 Ö	2 183 913 Ö	2 675 926 Ö	-41,25
--	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------

Les dépenses d'équipement correspondent aux travaux suivants :

Un certain nombre d'investissements prévus en 2018 n'a pu être réalisé soit pour des raisons techniques, soit pour des raisons administratives. Ils font donc l'objet d'une inscription prioritaire en 2019. Sont également inscrits en priorité les projets financés par des subventions, à savoir :

- Les mises aux normes des accès pour les Personnes à Mobilité Réduite à l'école des Pâquerettes ainsi qu'à la salle Marceau (coût TTC = 80 800 €, financement DETR = 21 % du coût HT)
- La phase 2 de l'installation de caméras de vidéo surveillance et le système d'exploitation des données (coût TTC = 124 000 €, financement État-FIPD = en attente de notification)
- Le versement de la subvention d'équipement pour la construction des logements sociaux sur le site de la halle du marché (coût TTC = 270 000 € pour le 2ème et dernier versement en 2019).
- Travaux d'extension de l'AMG (coût TTC = 400 000 €), ainsi que l'achat d'un piano et de chaises.
- La poursuite de la démolition de La plage, tranche 2 (coût TTC = 200 000 €), avec la participation des VNF (60 000 €/an sur 2019 et 2020)

Divers équipements :

- Remplacement de la porte d'entrée de la Mairie
- Travaux de câblage (phase 2) pour l'installation de l'autocom
- Organigramme des clés divers bâtiments
- Achats extincteurs divers bâtiments
- Changement fenêtres + stores sur un logement rue de Verdun

Bâtiments scolaires :

- Achat de mobiliers et matériels pour l'ouverture du nouveau self de l'école des Pâquerettes
- Travaux d'entretien des toits terrasses de l'école des Pâquerettes (phase 1)
- Pose de stores et volets roulants
- Mobiliers divers pour les 2 écoles

Petite enfance et centres de loisirs :

- Reprise des éclairages des salles d'activités 1 et 2 + pose échelle d'accès au toit terrasse sur les Petits Poucets
- Création d'une fenêtre d'accès à la climatisation sur les Minimomes
- Achat de mobilier et matériels divers pour les 3 structures de la petite enfance.
- Pose de filets pare-ballons pour le CDL Ile aux enfants
- Mise en place de la climatisation dans les 2 grandes salles du centre de loisirs « Les Chenapans » + création d'un portillon
- Achat de mobilier divers pour les centres de loisirs (en remplacement)

Salle Vanzo et Marceau :

- Changement double porte coupe-feu à la salle Vanzo
- Pose bloc porte secours salle Marceau
- Achat d'un vidéo projecteur

Fêtes cérémonies :

- Achat mobilier et matériel divers de remplacement dont un chalet de Noël

Maison Pour Tous :

- Mise en place de ventouses pour les portes coupe-feu
- Achat de divers matériels

Police municipale :

- Achat d'un cinémomètre
- Achat d'équipements de sécurité et de travail (gilets pare-balles, radios, terminaux de PVE)
- Mise en place de 2 caméras pour contrôle d'accès SAS

Sports, gymnase, stade :

- Réfection des armoires électriques du complexe sportif
- Changement porte triple du gymnase donnant sur le city
- Divers travaux d'entretien
- Achat matériel divers (en remplacement)

Voirie, éclairage public, espaces verts :

- Travaux divers de réfection de voirie
- Mise en place marquage mobilité piéton + pictogramme écoles, CDL etc
- Mise aux normes de 3 arrêts de bus
- Mise en place de bancs divers sites de la ville dont bords de Marne
- Mise en place de personnages « sécurité routière » + rack à vélos en centre ville
- Mise en place de 2 radars pédagogiques
- Travaux divers d'entretien d'éclairage public
- Achat d'une balayeuse et de 3 goupils électriques

Divers moyens des services :

- Achat de matériels en cas de crue
- Achat de mobilier de bureau, de matériels informatiques et d'outillage

Ce programme d'investissement représente 2 130 882 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	PREVU 2018	REALISE 2018	REPORTS	BP 2019	Evolution %
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	540 396 "	81 165 "	431 856 "	81 142 "	-84,98
sous total recettes d'équipement	540 396 Ö	81 165 Ö	431 856 Ö	81 142 Ö	-84,98
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	318 861 "	387 639 "	0 "	280 000 "	-12,19
165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 000 "	0 "	0 "	1 000 "	0,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000 "	0 "	0 "	1 000 "	0,00
024 - PRODUITS DE CESSIONS	0 "	0 "	0 "	360 000 "	
sous total recettes financières	320 861 Ö	387 639 Ö	0 Ö	642 000 Ö	100,09
45 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	0 "	0 "	0 "	0 "	
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	861 257 Ö	468 804 Ö	431 856 Ö	723 142 Ö	-16,04

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	PREVU 2018	REALISE 2018	REPORTS	BP 2019	Evolution %
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	949 180 "	0 "	0 "	1 522 980 "	60,45
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	402 581 "	402 580 "	0 "	487 600 "	21,12
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 351 761 Ö	402 580 Ö	0 Ö	2 010 580 Ö	48,74

OO1 - RESULTAT REPORTE	2 342 117 "	2 342 117 "	0 "	1 694 261 "	-27,66
TOTAL OO1	2 342 117 Ö	2 342 117 Ö	0 Ö	1 694 261 Ö	-27,66

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 555 135 Ö	3 213 501 Ö	431 856 Ö	4 427 983 Ö	-2,79
--	--------------------	--------------------	------------------	--------------------	--------------

Les recettes d'équipement sont constituées des subventions (chapitre 13), de l'État pour les travaux de mise aux normes des accès pour les personnes à mobilité réduite et des Voies Navigables de France pour la poursuite de la démolition de La plage.

Les dotations, fonds divers (**chapitre 10**) comprennent :

- le FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) estimé à 140 000 ”), correspondant aux dépenses d'investissement réalisées en N-2 (en 2017) et calculées au taux de 16,404%.
- la Taxe d'aménagement estimée à 140 000 ”.
- Le produit des amendes de Police inscrit pour un montant de 7 000 ”.

Les autres immobilisations financières (**chapitre 27 et 16**) comprennent :

- une prévision pour cautions diverses de 2 000 ”

Ces recettes ainsi que l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement d'un montant de 1 991 836 ” viennent financer le remboursement du capital de la dette et le programme d'investissement.

Cette année également, il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt.

6 - LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2019, le capital restant dû est de 6 348 727 Ö, avec un taux moyen de 3.20 %

L'annuité comprend le remboursement
du capital pour 455 000 Ö et des intérêts estimés à 210 000 Ö
(dont 10 000 Ö pour les intérêts en prévision éventuelle hausse des taux variables)

Synthèse de la dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
6 348 727 "	3,20 %	16 ans et 1 mois	8 ans et 11 mois	14

Répartition par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition
Fixe	2 985 036 "	47 %
Variable	1 274 091 "	20 %
Barrière	2 089 600 "	33 %
total	6 348 727 Ö	100,00 %

Répartition par prêteurs

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
SFIL CAFFIL	3 530 011 "	55,60 %
BANQUE POSTALE	1 509 588 "	23,78 %
DEXIA CL	1 055 253 "	16,62 %
Caisse Allocations Familiales	253 875 "	4,00 %
Ensemble des prêteurs	6 348 727 Ö	100,00 %

Les ratios de endettement de la ville de Gournay-sur-Marne restent élevés par rapport à la moyenne de la strate comme le montre le tableau ci-dessous :

RATIOS EVOLUTION ENCOURS DE DETTE PAR HABITANT			
ANNEES	nb habitants	GOURNAY	Strate source MINEFI
2018	6927	917	Non connu
2017	6878	989	850
2016	6735	1072	842
2015	6643	1105	253
2014	6553	1182	276
2013	6457	977	909
2012	6438	1058	1029

RATIOS EVOLUTION ANNUITES DE DETTE PAR HABITANT			
ANNEES	nb habitants	GOURNAY	Strate source MINEFI
2018	6927	96	Non connu
2017	6878	93	109
2016	6735	99	123
2015	6643	99	30
2014	6553	124	33
2013	6457	115	105
2012	6438	123	131

La population légale en vigueur en 2019 est de 6 924 habitants (source Insee)

L'encours de dette depuis 2012 a évolué comme suit :

ANNEES	Encours au 31/12 en €
31/12/2012	6 811 222
31/12/2013	6 309 208
31/12/2014	7 746 137
31/12/2015	7 337 388
31/12/2016	7 210 075
31/12/2017	6 792 337
31/12/2018	6 348 727

L'extinction de dette

Le dernier emprunt se termine en 2043. Ci-dessous le tableau d'extinction de la dette.

Année	Capital Restant Du	Année	Capital Restant Du
2018	6 792 337 "	2031	1 772 213 "
2019	6 348 727 "	2032	1 568 751 "
2020	5 896 377 "	2033	1 360 301 "
2021	5 457 728 "	2034	1 146 615 "
2022	5 024 605 "	2035	974 192 "
2023	4 617 231 "	2036	811 583 "
2024	4 240 388 "	2037	642 912 "
2025	3 889 306 "	2038	558 148 "
2026	3 531 705 "	2039	471 214 "
2027	3 167 321 "	2040	382 002 "
2028	2 795 882 "	2041	290 396 "
2029	2 434 600 "	2042	196 279 "
2030	2 065 679 "	2043	99 524 "

Capacité de désendettement :

La capacité de désendettement de la Ville est estimée à 7,9 ans pour 2018 contre 10,5 années pour 2017. Elle était de 9,7 années en 2016 contre 9 années en 2015.

7 - CONCLUSION

Le budget 2019 s'inscrit dans l'effort constant d'optimisation des recettes (par la recherche systématique de subvention, sponsors etc.) et de réduction de certaines dépenses (notamment la masse salariale). Il permet néanmoins à la Commune de poursuivre la mise en œuvre de sa politique, de maintenir la qualité de ses interventions au service des habitants et de continuer à réaliser les engagements qu'elle a pris.